

L'édito



Ces 15 dernières années, les agglomérations du SYMEVAD ont développé les collectes sélectives et les déchetteries afin d'isoler différentes familles de matériaux.

Aujourd'hui, les déchets des ménages sont orientés vers 25 destinations différentes (bouteilles plastique, verre, végétaux, gravats, bois, cartons, huiles de vidange, journaux, etc.) Ainsi, le SYMEVAD recycle plus de 50 % des déchets ménagers (contre 34 % en moyenne en France). Mais sans tri, pas de recyclage !

C'est la raison pour laquelle le « premier tri » dans les poubelles de recyclables opéré par les habitants doit être complété par un deuxième tri en usine permettant de séparer tous les flux recyclables et faire de ces déchets de nouvelles matières premières pour l'industrie.

Le SYMEVAD a démarré la construction d'un nouveau centre de tri des emballages, moderne, intégrant les meilleures technologies disponibles en Europe et répondant à des ambitions fortes en matière de développement durable.

Martial VANDEWOESTYNE,
Président du SYMEVAD

N°2 Juin 2010

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION
ET DE VALORISATION DES DECHETS

SYMEVAD'INFO

Les communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de la Communauté de Communes Osartis ont mis en place un tri sélectif efficace des emballages / journaux - magazines - revues. Elles collectent séparément environ 22 000 tonnes de ces déchets qu'il faut affiner dans un centre de tri spécifique, avant de pouvoir envoyer les différentes matières vers les filières de recyclage (acier, aluminium, plastique, papier, etc.).

LE PROJET DE CENTRE DE TRI

Le tri de ces emballages est actuellement réalisé pour un quart sur un centre de tri d'ancienne génération basé à Evin-Malmaison et appartenant au SYMEVAD et pour les trois quarts restants sur le centre de tri de Noyelles-sous-Lens appartenant à la société SITA NORD.

Le centre de tri actuel est aujourd'hui technologiquement dépassé. Il ne permet pas de trier les déchets dans des conditions de travail satisfaisantes : performances de tri insuffisantes et coûts pouvant être nettement optimisés.

Par conséquent, le SYMEVAD a entrepris de construire un nouvel équipement de tri capable de répondre aux besoins des trois collectivités. Pour cela, les élus et les techniciens du SYMEVAD ont souhaité partir d'une feuille blanche et engager une démarche complète de Développement Durable sur ce projet.

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DU CENTRE DE TRI

Le 29 mars dernier, Martial VANDEWOESTYNE, Président du SYMEVAD et les élus ont eu le plaisir d'accueillir Valérie LETARD, Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat de l'Écologie et du Développement Durable, pour la pose de la 1ère pierre du « Centre de tri » des emballages à Evin-Malmaison.

Le centre de tri en quelques chiffres :

- Gisement trié : 22 000 t/an
- Capacité maximale : 30 000 t/an
- Nbre d'emplois : 33 personnes
- Superficie totale du site : 17 000 m²



QUESTION A B. STASZEWSKI, MAIRE d'Evin-Malmaison



Quel sera l'impact de l'implantation du nouveau centre de tri pour votre commune ?

La population évinoise a souffert et souffre encore des

conséquences environnementales, sanitaires et sociales des anciennes activités industrielles et de leur arrêt brutal. Par conséquent, plus qu'ailleurs encore, la reconversion d'Evin-Malmaison doit passer par l'émergence de projets durables, tournés vers les jeunes générations.

Or, le futur centre de tri vise à la fois l'excellence environnementale, technologique et autorise la préservation et le développement de l'emploi sur la commune. Il représente donc un véritable symbole du renouveau du territoire basé sur le développement durable.

En tant que membre du bureau du SYMEVAD, quel état d'esprit a prévalu dans les choix opérés par les élus ?

J'étais effectivement membre du jury qui a choisi le projet et, en tant que membre du Bureau et de la Commission d'Appel d'Offres, j'ai pu assister et participer à la genèse du projet. Je peux donc vous assurer que tous les objectifs du SYMEVAD sont tournés vers la recherche d'un optimum environnemental, économique et social. Les conditions de travail du personnel, mais aussi la propreté du site ont fait l'objet d'attentions toutes particulières. Enfin, la démarche d'amélioration est continue et les élus n'ont pas hésité, par exemple, à augmenter récemment la surface de panneaux photovoltaïques de 600 m² par rapport au projet initial et ainsi optimiser la production d'énergie renouvelable.

Pose de la première pierre

Martial
VANDEWOESTYNE
pose la 1^{ère} pierre
du centre de tri



Discours de
Valérie Létard



Coût total de
l'opération :

14,5 millions d'€HT

Fin des travaux et mise en
service :

1^{er} trimestre 2011



Bulletin gratuit

N°ISSN : 2107-3589 / Dépôt légal : à parution
Diffusion à 5 000 exemplaires

Directeur de la publication :
Martial VANDEWOESTYNE

Directeur de la rédaction :
Jean-Luc HALLÉ

Rédacteur en chef : A. HARS

Texte photos et illustrations :
Service communication
du SYMEVAD

Imprimé par :
Graph 1prim, Impim'vert

Imprimé sur papier 100 % recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique



CENTRE DE TRI

Le centre de tri est un exemple concret d'une démarche globale de développement durable car il associe toutes ses composantes (environnement, social et économique)



Les aspects environnementaux, à travers l'amélioration des performances de recyclage, la diminution des distances de transports, l'approche énergétique ambitieuse et la production d'énergies renouvelables,

Les aspects humains, avec la création d'emplois, l'intégration d'une démarche d'insertion sociale et bien entendu l'amélioration des conditions de travail du personnel,

Les aspects comportementaux avec une approche intégrée d'exemplarité, de démonstration et de sensibilisation à l'environnement et à la gestion des déchets ménagers auprès des usagers et des enfants.

Le tout en améliorant l'utilisation des deniers publics par une diminution des coûts de tri et une plus grande **efficacité économique** du recyclage.

Retrouvez le projet complet du futur centre de tri, sur www.symeivad.org



La construction du nouveau centre de tri des emballages d'Evin-Malmaison est un projet ambitieux Haute Qualité Environnementale (HQE).

La toiture du futur centre de tri d'Evin-Malmaison sera couverte de 3 000 m² de **panneaux photovoltaïques** à haut rendement produisant de l'électricité.

L'isolation sera renforcée afin d'obtenir le **label BBC** (Bâtiment Basse Consommation énergétique),...

UN PROJET AU
COEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

3 000 m² de panneaux photovoltaïques
= consommation électrique pour
400 hab.

Les **eaux pluviales** seront récupérées sur la toiture et utilisées pour les sanitaires, le lavage du matériel et l'arrosage des espaces verts.

Le site sera équipé d'une **VMC double flux** permettant de réduire la consommation énergétique. Le chauffage de l'eau chaude sera assuré à 60% par des **panneaux solaires**.

Il ne s'agit que de quelques exemples parmi de nombreux aménagements tous tournés vers la performance et le respect de l'environnement.

Le siège administratif du SYMEVAD sera lui aussi implanté sur le site.

LE CENTRE DE TRI : VITRINE DE LA COMMUNICATION

En intérieur, le centre de tri disposera d'un pavillon de la communication, avec un parcours pédagogique de visite pour un public scolaire et familial. A l'extérieur, on trouvera un jardin écologique avec un site de démonstration de compostage et de gestion différenciée visant à la biodiversité.



la situation stratégique d'EVIN-MALMAISON jumelée à l'utilisation de la voie fluviale
= 240 000 kms de camions en moins !



Participation de 319 162 € ht

ZOOM SUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE TRI

Après la collecte des emballages devant les habitations, les camions bennes sont vidés au centre de tri., où des machines de tri automatique séparent les déchets selon le type de matériau, leur taille, leur forme, leur poids, etc. Des agents affinent ensuite ce tri pour atteindre les qualités exigées par les usines de recyclage.

Au final, les déchets sont séparés en 10 catégories : deux catégories de papier, les cartons, les briques alimentaires, trois catégories de plastique, l'acier, l'aluminium, les erreurs de tri. Les matériaux triés sont ensuite mis en balle pour être acheminés dans des usines de recyclage.



Malgré les efforts, on constate encore trop d'erreurs de tri : films plastiques, barquettes en plastique, polystyrène, pots de yaourts, etc. Ces erreurs de tri coûtent cher : un déchet non recyclable coûte trois fois plus lorsqu'il est mis dans la poubelle de recyclage que lorsqu'il est mis directement dans la poubelle d'ordures ménagères.

* En recyclant l'**aluminium**, on économise des ressources naturelles et **95 %** de l'énergie nécessaire pour fabriquer l'aluminium de première fusion.

Chaque tonne d'**acier** recyclée fait économiser **1 tonne** de minerai de fer.

Chaque tonne d'**emballages carton** recyclée fait économiser **2,5 tonnes** de bois.

Chaque tonne de **plastique** recyclée permet d'économiser **700 kg** de pétrole brut.

*Source : Eco-Emballages.

AGENDA DES REUNIONS PUBLIQUES

Inscription obligatoire dans la mairie concernée

Cette réunion vous permettra de tout savoir :
Comment obtenir gratuitement un composteur ?
Comment mettre en place son composteur ?
Comment faire du compost de bonne qualité ?

JUIN

--> **Flines-Les-Râches** : Mercredi 9 juin à 18h30

Salle des fêtes (rue Léo Lagrange)

--> **Raimbeaucourt** : Jeudi 10 juin à 18h30

Salle Polyvalente (Place Clémenceau)

--> **Arleux-en-Gohelle** : Mardi 15 juin à 18h30

Salle des sports R. Cadiou

--> **Roost Warendin** : Mardi 15 juin à 18h00

Salle de Belleforrière

--> **Hénin-Beaumont** : Jeudi 17 juin à 18h00

Salle du restaurant scolaire Darcy

--> **Libercourt** : Mardi 22 juin à 18h00

Salle Delfosse (rue Cyprien Quinet)

SEPTEMBRE

--> **Lallaing** : Jeudi 2 septembre à 18h30 à l'Hôtel de Ville

--> **Vitry-en-Artois** : Lundi 6 septembre à 18h30

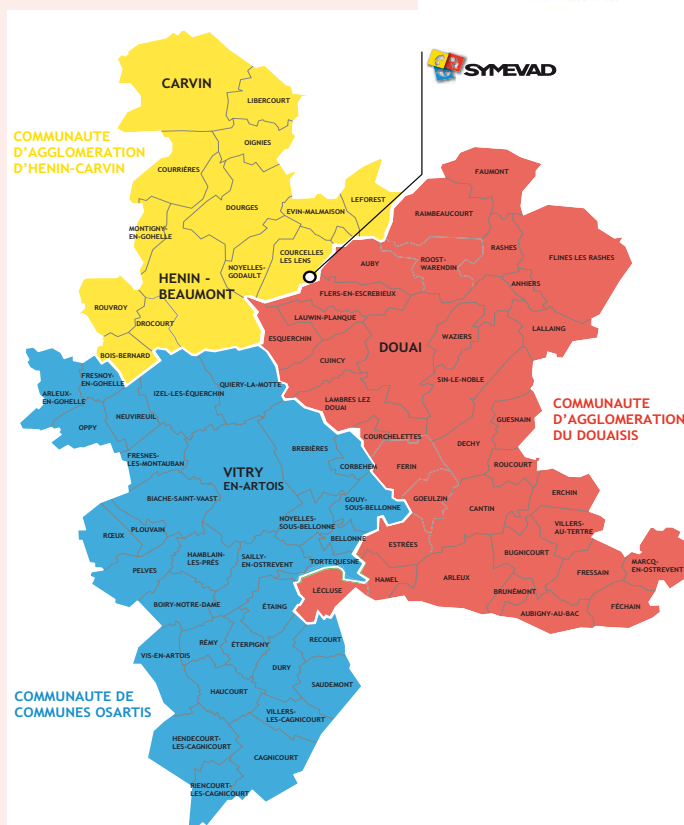
Salle polyvalente (rue de la mairie)

--> **Râches** : Vendredi 10 septembre à 19h Salle des fêtes

--> **Hénin-Beaumont** : 16 septembre (à confirmer)

--> **Bellonne** : 20 septembre (à confirmer)

**Toutes les dates de réunions publiques
sont sur Internet sur www.symevad.org**



Le SYMEVAD se situe au 3 rue Jules Ferry à Courcelles-Les-Lens.

Adresse postale : BP 70 071 - 62 252 Hénin-Beaumont Cedex

Téléphone : 03 21 74 35 99 - Fax : 03 21 74 35 23

www.symevad.org